

## EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt six Le : 07 avril 2026 à 19h00
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Abstentions	0
Contre	0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Monsieur Pascal RAPIN maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Date de l'affichage de la convocation : 03 avril 2026

**Présents** : Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND, Chantal BELLOT, Thi-Lan DIMECK, Custodia CARVALHO, Océane FRAGNAUD, Victor GUASP, Patrick HERVET, Clément LE GALL, Virginie MARIOT, Jacques PERARD, Alexis PEREIRA, Jean-Michel RADOUX, Flavie RUDE.

**Absent excusé** : Christian MYSZKIEWICZ a donné procuration à Pascal RAPIN

**Secrétaire de séance** : Custodia CARVALHO

Délibération N°2026-20

Objet : Acceptation du chèque de la parcelle C 594

Monsieur Pascal Rapin, maire de Quincy (18) demande aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition de Monsieur Vincent SIRET-COURTAUD président de la SCA Cave Romane de Brinay qui dans sa correspondance du 4 décembre 2025 propose à la commune de bénéficier d'un chèque de 4 635.00 € en dédommagement de la parcelle C594.

Terrain faisant initialement partie du legs FERRAND que devait acquérir la commune de QUINCY et qui a été soustrait par notoriété acquisitive en date du 26 juillet 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'accepter la proposition du Maire,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Custodia CARVALHO



Publication sur le site internet de la commune le : 24/04/2026

Acte transmis en préfecture le : 24/04/2026